



KPMG Audit
Rue de la Terre Victoria,
Parc Edonia,
35768 Saint-Grégoire
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*

Deloitte.

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint-Herblain Cedex
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Lumibird

Société Anonyme
2 rue Paul Sabatier
22300 Lannion

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4
du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019



KPMG Audit
Rue de la Terre Victoria,
Parc Edonia,
35768 Saint-Grégoire
« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »



Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint-Herblain Cedex
« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Lumibird

Société Anonyme
2 rue Paul Sabatier
22300 Lannion

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4
du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Lumibird,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 908 232,35 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes


Rennes, le 10 avril 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé
Associé

Saint-Herblain, le 10 avril 2020

Deloitte & Associés



Alexis Levasseur
Associé

SOCIÉTÉ ANONYME
2 rue Paul Sabatier
22300 Lannion

FRANCE

+33 (0)2 96 05 08 00
+33 (0)2 96 05 08 01
contact@lumibird.com
www.lumibird.com

CERTIFICATION

PREVUE A L'ARTICLE L.225-115 (alinéa 4)

DU CODE DE COMMERCE

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société LUMIBIRD SA. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ressort à la somme de **908 232,35 euros**.

Fait aux Ulis, le 1er avril 2020

Marc LE FLOHIC
Président Directeur Général

